



**CLUB ST MARS CHIENS**

**Education Canine**

**44540 St MARS LA JAILLE**

Affilié à l'ACT'SHO

N° identification SCC/CUN : HA 0957

Réf. INVPIST

Le 5 septembre 2018

Objet : concours PISTAGE  
10 & 11 novembre 2018

Madame, Monsieur le Président,

Le club canin St Mars Chiens a le plaisir de vous inviter à son concours de PISTAGE qu'il organise :

**Les 10 et 11 NOVEMBRE 2018**

**Rendez-vous à 7 H 15 (samedi & dimanche)**

**Espace Alexandre Gautier – VARADES 44370 LOIREAUXENCE**

Au programme : CSAU, BREVET, Echelons 1, 2 et 3.

Les juges pressentis sont Messieurs Alain CHIALI (Traits 2 & 3) Noël PARIS (Libres 2 & 3) et Bernard RIGAUD (CSAU, brevet, 1 et arrivée en 3).

Les inscriptions sont à nous retourner pour le 27 octobre au plus tard (*sauf si quota atteint avant cette date*) accompagnées du règlement à l'ordre de St Mars Chiens à l'adresse du Président (ci-dessous). Si nécessaire, en niveau II, priorité sera donnée aux chiens n'ayant pas encore participé au Grand Prix. Merci de mentionner, sur votre feuille d'engagement, votre adresse mail ou votre numéro de téléphone afin que nous puissions vous joindre rapidement en cas de modification dans notre organisation.

Les résultats seront donnés vers 17 H 30 pour chacun de ces deux jours.

Nous proposons un service de repas. Ils sont à réserver et à régler lors de l'envoi des engagements : 14,00€ par repas, chèque à l'ordre de St Mars chiens.

Espérant avoir le plaisir de vous accueillir, nous vous adressons, Madame, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

Gérard BERTAUD

Président.

NB - Merci de joindre les photocopies demandées en fonction de votre engagement de vous munir du carnet de vaccination de votre chien pour le concours. *Tout engagement incomplet ou arrivant après la date limite sera refusé.* Le conducteur du chien engagé se déclare garant des éventuels accidents, matériel ou corporel, causés par son animal ou par lui-même et dégage l'organisation de toutes responsabilités

Siège social chez le Président : Gérard BERTAUD – les Homeaux - VARADES 44370 LOIREAUXENCE

☎ 02.40.98.39.80

# Club Saint Mars Chiens

Siège Social chez le Président : Gérard BERTAUD – les Homeaux -VARADES 44370 LOIREAUXENCE Tél. 02.40.98.39.80

## ENGAGEMENT AU CONCOURS DE PISTAGE – 10 & 11 NOVEMBRE 2018

**A nous retourner pour le 27 octobre 2018 au plus tard  
sauf si le quota est atteint avant cette date**

Coller ici 1 étiquette d'identification

De votre chien

et joindre 1 étiquette par échelon sur son support

☛ CONDUCTEUR : nom & prénom \_\_\_\_\_

Adresse (si différente de l'étiquette) \_\_\_\_\_

Tél. ☎ \_\_\_\_\_ ☎ \_\_\_\_\_ E-mail \_\_\_\_\_

A.C. Territoriale \_\_\_\_\_

Président du club \_\_\_\_\_

### ☛ EPREUVES CHOISIES :

**SAMEDI**  CSAU (joindre photocopie certificat naissance ou pedigree en format A4)

BREVET (photocopie du CSAU si non inscrit sur le carnet de travail)

Echelon 1

Echelon 2

**DIMANCHE**  Echelon 3

Cocher l'épreuve choisie  
et joindre par chèque :

➤ 15 € pour les CSAU

➤ 15 € Brevet seul ou 28 €  
pour Brevet+CSAU

➤ 28 € Echelons 1, 2 & 3

Total engagements ..... €

☛ RESERVATION REPAS : samedi midi ..... repas x 14.00 € = ..... €

samedi soir ..... repas x 14.00 € = ..... €

dimanche midi ..... repas x 14.00 € = ..... €



TOTAL : \_\_\_\_\_ €

Le conducteur est civilement responsable des accidents matériels et corporels qui pourraient être causés par son chien et dégage l'organisation de toutes responsabilités. Une feuille d'engagement par chien. *Toute demande d'engagement incomplète sera refusée* : photocopie du certificat anti-rabique, signatures et chèque à l'ordre de St Mars Chiens obligatoires. Seuls les concurrents non retenus seront prévenus.

Fait à ....., le .....

Signature du Concurrent :

Signature du Président et tampon du club